

Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 06 décembre 2016

PROCÈS VERBAL

L'An deux mil seize, le six décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal par convocation en date du vingt-neuf novembre deux mil seize, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Thomas ANDRÉ, Régis BARBIER, Mickaël BARRÉ, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Roland DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Damien JOUAN, Jean-Pierre JOULAN, Philippe LECANU, Colette LECHEVALIER, Yohan LEROUTIER, Joël LÉVEILLÉ, Pascal LOREILLE, Marie-Andrée MORIN, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Charly VARIN, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents avec procuration : Mesdames et Messieurs Brigitte BOURSEUL (procuration à Manuella DUVAL), Jean LE BÉHOT (procuration à Yohann LEROUTIER), Serge LENEVEU (procuration à Charly VARIN), Amélie NICOLAS (procuration à Roselyne RAMBOUR).

Etaient absents sans procuration : Madame et Messieurs Monique NÉHOU, Romain PHILIPPE, Philippe QUINQUIS.

M. LOREILLE a été élu secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

Nombre de membres
en exercice : 30

Présents : 23

Absents
représentés : 4

Absents non
représentés : 3

Votants : 27

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil
2. Administration générale – modification des statuts de Villedieu Intercom
3. Administration générale – transfert des biens et droits des anciennes communes PERCY et LE CHEFRESNE à la commune nouvelle PERCY-EN-NORMANDIE
4. Finances – travaux d'isolation et d'accessibilité à l'école Maupas – signature des marchés
5. Finances – tarifs généraux 2017
6. Finances – subventions de fonctionnement associations – 2ème semestre 2016
7. Finances – décision modificative n°3 – budget général de la commune
8. Ressources humaines – mise à jour du tableau des effectifs – suppression de postes
9. Voirie – dénomination de voirie
10. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil

M. le Maire demande au conseil s'il y a des remarques sur le fond à apporter au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2016 et propose au conseil de les approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale – modification des statuts de Villedieu Intercom (délibération n°2016-106)

M. le Maire explique que le 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire de Villedieu Intercom a procédé à une modification des statuts de l'intercom, en faisant évoluer l'article 5 pour le mettre en conformité avec la loi Notre. Il présente l'extrait des projets de statuts modifiés (modifications en rouge dans le document) et propose au conseil de l'approuver.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération n°90-2016 en date du 22 septembre 2016 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ses statuts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'approuver la modification de l'article 5 des statuts de Villedieu Intercom, comme suit :**

ARTICLE 5 : Villedieu Intercom exerce les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires

- 1) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
 - a. *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
 - b. *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale***
 - c. *Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*
- 2) *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17*

- a. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- b. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**
- c. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - a. Aménagement et entretien des cours d'eau :
 - Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES),
 - Adhésion au Syndicat de la Souilles,
 - Adhésion à l'association Odyssée,
 - Adhésion au Syndicat Mixte des Bassins des Côtiers Granvillais
 - b. Etude, réalisation et aménagement de secteurs touristiques : entretien et promotion des chemins de randonnée

- 2) Politique du logement et du cadre de vie
 - a. Réalisation, gestion et suivi des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - b. Réalisation, gestion et suivi de toutes autres opérations conventionnelles d'amélioration de l'habitat
 - c. Construction d'un logement locatif à la Haye-Bellefond
 - d. Réhabilitation du presbytère de Maupertuis pour la création de deux logements locatifs
 - e. Création, gestion et entretien du Foyer Jeunes Travailleurs de Villedieu-les-Poêles

- 3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - a. Entretien, fonctionnement et gestion des médiathèques et bibliothèques du territoire
 - b. Versement de subvention pour toutes activités ayant trait au développement culturel
 - c. Création, gestion et entretien de la piscine de Villedieu-les-Poêles
 - d. Versement de subvention pour toutes activités ayant trait au développement sportif

- 4) Action sociale d'intérêt communautaire**
 - a. RAM
 - b. Accueil d'urgence

- 5) **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- a. *l'accueil et l'information des personnes en situation de recherche d'emploi, en situation d'insertion,*
- b. *la création ou par le soutien à la création, de bureaux d'information jeunesse ou de points d'information,*
- c. *le soutien aux services publics en favorisant les diverses permanences : Mission locale, Pôle emploi, CARSAT, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Pôle de service +,*
- d. *le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire,*
- e. *Versement de subvention pour toutes activités ayant trait à la banque alimentaire, au Secteur d'Action Gériatrique (SAG)*
- f. *Accompagnement au vieillissement*
- g. *Actions en faveur de la parentalité*

Les compétences facultatives

1. *Aménagement numérique du territoire*
2. *Etre habilitée à intervenir dans le cadre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de ses communes membres et à leur demande ainsi qu'auprès de Syndicats Mixte ou de tout autre organisme de coopération.*
3. **Assainissement Non Collectif**
 - a. *étude de zonage*
 - b. *création et gestion des missions dévolues au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
4. **le Projet Educatif Social et Local (PESL)**
5. **les accueils de loisirs sans hébergement multi-site, maison des jeunes, les accueils périscolaires (gestion des garderies avant l'école et après l'école, gestion du temps de midi en dehors de la restauration scolaire.)**
6. **création et aménagement d'un pôle de santé**
7. *Distribution d'énergie électrique : adhésion au SDEM*
8. *Construction et entretien de la gendarmerie de Percy et de la trésorerie de Villedieu-les-Poêles*
9. *Service de Secours et de lutte contre l'Incendie versement des contributions au SDIS*
10. *Transport scolaire :*
 - a. *A02 (interlocuteur du Département dans le cadre de l'organisation du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelles, primaires et les collèges)*
 - b. *Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche*
11. *Fourrière animale*
12. *Versement de subventions diverses : collèges (voyages, transport piscine, livres scolaires), MFR, versement de subvention pour toute activités ayant trait au développement agricole*
13. *Entretien paysager des giratoires et terreplein centraux départementaux, des aires de covoiturage départementales, des terrains propriétés de la Communauté de communes.*

14. *Maintien d'un service en milieu rural : « Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un distributeur de billets et participation éventuelle au fonctionnement »*

3. Administration générale – transfert des biens et droits des anciennes communes PERCY et LE CHEFRESNE à la commune nouvelle PERCY-EN-NORMANDIE (délibération n°2016-107)

Suite à la création de la commune nouvelle PERCY-EN-NORMANDIE, il est prévu dans l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle PERCY-EN-NORMANDIE, que « *les biens et droits des anciennes communes sont dévolus à la commune nouvelle dès la création de celle-ci* ». Afin de formaliser ce transfert, il est nécessaire d'établir un acte administratif constatant les transferts de biens et de le publier au service des Hypothèques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'autoriser le Maire ou les maires délégués à prendre tous les actes nécessaires à l'accomplissement des formalités de transferts des biens des communes anciennes de PERCY et du CHEFRENSNE à la commune nouvelle de PERCY-EN-NORMANDIE.**

4. Finances – travaux pour l'isolation et l'accessibilité à l'école Maupas - signature des marchés (délibération n°2016-108)

Le projet de travaux d'isolation par l'extérieur et d'accessibilité à l'école Maupas a été présenté en conseil municipal début 2016. Après quelques ajustements, notamment pour répondre aux demandes de la commission de sécurité et aux nouvelles obligations concernant les alarmes anti-intrusions, le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet d'un Avis d'Appel Public à Concurrence a publié le 10 octobre 2016 dans la Manche Libre. La procédure utilisée est une procédure adaptée ; les entreprises étaient invitées à remettre une offre pour le 18 novembre 2016 au plus tard.

L'équipe de maîtrise d'offres, le cabinet JVarchi, assistée de l'économiste M. PLAZANET et du BET COQUIERE a procédé à l'analyse des offres. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 décembre 2016, propose d'attribuer les marchés aux entreprises de la façon suivante :

N° lot	Intitulé du lot	ENTREPRISE	Adresse de l'entreprise	Montant HT
1	Démolitions – gros œuvre	FAUTRAT BTP	56 Zone Industrielle 50430 LESSAY	68 928,97 €
2	Bardage - couverture	SAS CHANU HD	ZA la Papillonnière 14 500 VIRE	63 288,81 €
3	Menuiseries extérieures - serrurerie	CPL BOIS	ZI – Rue de la Résistance 14 400 BAYEUX	12 039,17 €
4	Menuiseries intérieures bois	Menuiserie de la Baie	ZA la Ménardièrre 50370 BRECEY	65 704,08 €
5	Plâtrerie sèche – plafond - isolation	Menuiserie de la Baie	ZA la Ménardièrre 50370 BRECEY	43 396,06 €
6	Peinture –ITE enduit	Isigny peinture SARL	Zone industrielle – BP 29 14230 ISIGNY Sur MER	94 544,15 €

7	Revêtements de sols souples	SARL LEBEDEL – Jean Marie Peinture	ZA La Capelle 84 rue Edouard Branly 50 000 SAINT LO	15 416,29 € + 5 015,88 € (option)
8	Carrelage - faïence	SAS Grégoire MARTIN	La Coudrée 50000 SAINT LO	10 698,66 €
9	Ascenseur	CFA – Division de NSA	ZE du Grand Large 6 rue de la Goélette 86280 SAINT BENOIT	20 000,00 €
10	Désamiantage	AMIANTE PRO SARL	36 la Tellerie 50370 BRECEY	39 887,00 €
11	Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire	SARL OZENNE ENERGIES	8 rue de l'artisanat 14500 PERCY	109 894,75 €
12	Electricité	EURL LEPELLEY ELECTRICITE	1 allée du Château de la Mare 50200 COUTANCES	35 000,00 €
TOTAL HT				583 813,82 €
TOTAL TTC				700 576,58 €

M. BARBIER demande des détails sur l'option du lot n°7. M. BARRÉ explique qu'il s'agit du sol du hall en bas de l'escalier, afin de moderniser l'entrée de l'école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'attribuer les marchés de travaux d'isolation par l'extérieur et de mise en conformité accessibilité de l'école Maupas aux entreprises listées ci-dessus, et pour les montants indiqués ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, les éventuels avenants inférieurs à 5% et tous les documents relatifs à ce dossier.**

5. Finances – tarifs généraux 2017 (délibération n°2016-109)

Suite à l'avis de la commission « administration générale » réunie le 30 novembre 2016, Mme DEVILLE propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs généraux de la commune.

Elle propose aussi que pour les salles des fêtes (Percy et le Chefresne), une gratuité soit accordée une fois par an pour les associations communales de PERCY-EN-NORMANDIE qui n'ont pas de subvention dans l'année. Toutefois, le chauffage et la location de vaisselle restent facturés à l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- Que les tarifs généraux de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Tarifs 2017
A) LOCATION DE SALLE	
A.1/ SALLE DES FETES (location)	
Acompte pour réservation	50 €
Electricité - le Kw	selon tarif en vigueur
A.1.1/ Salle de spectacle (y compris cuisine) de Percy	
Particuliers ou associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
- du lundi au jeudi	72 €
- Week-end	122 €
Particuliers ou associations hors PERCY-EN-NORMANDIE - entreprises	
- du lundi au jeudi - conso. électrique facturée en plus	122 €
- Week-end - conso. électrique facturée en plus	171 €
A.1.2/ Salle de bal (sans cuisine / sans mobilier / sans ménage) de Percy	
- Prix par mois de location pour une journée par semaine de location	50 €
A.1.3/ Salle de bal (y compris cuisine) de Percy	
Du lundi au jeudi – tous publics	140 €
Week-end (du vendredi au dimanche)	
-Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	243 €
-Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	145 €
-Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE -toutes entreprises (conso. élect. facturée en plus)	268 €
-Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso. élect. facturée en plus)	268 €
A.1.4/ Salle des fêtes du Chefresne	
Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
-Du lundi au jeudi	58 €
-Week-end	80 €
Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso électrique facturée en +)	
-Du lundi au jeudi	58 €
-Week-end	124 €

Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	124 €
Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE et entreprises (conso électrique facturée en +)	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	157 €
Vin d'honneur	58 €
Réception après inhumation	30 €
Activités régulières – prix par séance	10 €

A.2/ MAIRIE - Location salle de réunion

Petite salle de réunion	
- La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	61.00 €
- La journée	98.00 €
Grande salle de réunion	
- La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	85.00 €
- La journée	122.00 €

A.3/ SALLE DE MUSIQUE

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.4/ SALLE DE MOTRICITE ECOLE MAUPAS

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.5/ SALLE MULTI ACTIVITES

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.6/ DOJO

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

B) LOCATION DE VAISSELLE

1/Tarif de location

Assiettes, verres, coupes, tasses, petites cuillères, couverts, fourchettes, cuillères – par 25	1.50 €
Couvert complet (2 ou 3 assiettes, 3 verres ou +, plusieurs couteaux, fourchette ou cuillère...) pour associations et privés – prix par personne	0.50 €
Couvert sans verre ni assiette – prix par personne	0.25 €

2/ Tarifs en cas de perte ou casse

Vaisselle louée rendue cassée (tarif forfaitaire pour assiettes, verres et couverts)	3.00 €
Casse sur autre vaisselle (ex : sucrier, carafe, louche, plat, casserole, poêle, faitout, corbeille à pain, percolateur...)	sur prix catalogue et frais de port

C) CIMETIERES	
Concession - 30 ans	100.00 €
Concession - 50 ans	170.00 €
Concession - Perpétuelle	230.00 €
Columbarium - 15 ans	541.00 €
Columbarium - 30 ans	758.00 €
Columbarium - Soliflore	127.00 €
Columbarium - Inscription - tarif par lettre	15.00 €
Columbarium - Plaque bronze pour jardin du souvenir	prix coûtant
Caveau ou columbarium provisoire (tarif journalier)	7.00 €
D) MARCHE HEBDOMADAIRE DU SAMEDI / DROITS de PLACE	
Emplacement entre 0 et 5 ml	2.00 €
Emplacement entre 5 et 10 ml	2.85 €
Emplacement entre 10 et 15 ml	3.85 €
Emplacement > 15ml	4.70 €
> 20 ml - tarif par mètre linéaire supplémentaire	0.25 €
E) ADMINISTRATION GENERALE	
Photocopie - format A4 noir et blanc	0.40 €
Photocopie - format A3 noir et blanc	0.70 €
Photocopie - format A4 couleur (réservé aux associations)	1.30 €
Photocopie - format A3 couleur (réservé aux associations)	2.50 €
Envoi d'un fax	0.40 €
Souricide / Raticide Boîte d'appâtage pour souris ou rat	Prix d'achat suivant dernière facture
Clé perdue (pour toute salle) / éventuellement changement de serrure	prix coûtant + 10 €

- **Que pour les salles des fêtes (Percy et le Chefresne), une gratuité sera accordée une fois par an pour les associations communales de PERCY-EN-NORMANDIE qui n'ont pas reçu de subvention dans l'année. Toutefois, le chauffage et la location de vaisselle resteront facturés à l'association.**

6. Finances – subventions aux associations – session du 2ème semestre 2016 (délibération n°2016-110)

Mme DEVILLE propose, après avis de la commission « administration générale » réunie le 30 novembre 2016, de se prononcer sur l'attribution de subvention aux associations.

Mme LECHEVALIER demande des précisions sur UNACITA. M. LEROUTIER explique qu'il s'agit d'une association d'anciens combattants, dont le projet de voyage est annulé, ce qui explique le refus de subvention.

Mme LECHEVALIER souhaite savoir si le montant pour l'association des parents d'enfants du Chefresne est le même que l'an dernier. Mme DUVAL lui confirme que le montant de base est très similaire et dépend du montant du spectacle (entre 500 et 600 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'accorder des subventions de fonctionnement aux associations et pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :**

NOM DE L'ORGANISME	Montant	Objet
Subventions aux associations scolaires		
Amicale Laïque - Ecole Maupas	3 000 €	Subvention- semaine « Arts du cirque »
Inspection Education Nationale – RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en Difficulté)	200 €	Subvention de fonctionnement (1 € par enfant scolarisé)
Subventions aux associations à caractère social		
Association la Bruyère	155 €	Subvention de fonctionnement
Association Aide DV	Refus	
Subventions aux associations à caractère sportif		
Basket Club Percyais	2 500 €	Subvention de fonctionnement
Subventions aux associations à caractère culturel		
ANAVOCE (chorale)	500 €	Subvention exceptionnelle de démarrage – 1 ^{ère} partie
Au bonheur des aînés	Refus	
Comice agricole	500 €	Subvention de fonctionnement
UNACITA	Refus	
APEC association des parents des enfants du Chefresne (noël des enfants)	500 €	Subvention de fonctionnement

7. Finances – Décision modificative n°3 – budget général de la commune (délibération n°2016-111)

Mme DEVILLE présente le projet de décision modificative sur le budget de la commune, étudié en commission des finances le 30 novembre 2016.

M. JOULAN détaille les pannes survenues sur les véhicules cette année. Mme LECHEVALLIER suggère de renouveler le matériel roulant trop vieux. M. le Maire indique que la commune vient d'acquérir pour un euro symbolique un Trafic 4 x4 auprès du SDIS de la Manche.

M. DUMONT demande des détails sur les travaux prévus pour aménager les services techniques. Il s'agit essentiellement de pose de plancher et de bardage, pour mieux exploiter la taille du bâtiment, et le réaménagement de la cour pour y mettre les serres.

Vu la nomenclature M 14,

Vu le budget primitif de la commune voté le 21 mars 2016, la décision modificative n°1-2016 votée le 28 juin 2016 et la décision modificative n°2-2016 votée le 25 octobre 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal de Percy,

DECIDE

- de voter la décision modificative n°3-2016 du budget principal de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Article	Libellé	Montant
RECETTES	70323	Redevances d'occupation du domaine public	12 400.00 €
	70688	Autres prestations de service	600.00 €
	TOTAL chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses		13 000.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 000.00 €

DEPENSES	61551	Entretien sur matériel roulant	12 800.00 €
	TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		12 800.00 €
	7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	- 100.00 €
	731172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	350.00 €
	73923	Reversements sur FNGIR	- 50.00 €
	TOTAL chapitre 014 - Atténuations de produits		200.00 €
	022	Dépenses imprévues	- 2 750.00 €
	TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues		- 2 750.00 €
	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	2 750.00 €
	TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		2 750.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 000.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Opérations	Article	Libellé	Montant
	Chapitres sans	10222	FCTVA	93 440.00 €

	opérations	1641	Emprunts en euros	456 783.00 €
			TOTAL chapitres sans opérations	550 223.00 €
	16 Travaux groupe scolaire Maupas	1323	Subventions d'équipement non transférables du département	149 777.00 €
		1328	Autres subventions d'équipement non transférables	800.00 €
			TOTAL opération 16	150 577.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				700 800.00 €

DEPENSES	Chapitres sans opérations	020	Dépenses imprévues	- 40 000.00 €
			TOTAL chapitres sans opérations	- 40 000.00 €
	13 Travaux sur bâtiments communaux	2313	Constructions	40 000.00 €
			TOTAL opération 14	40 000.00 €
	16 Travaux groupe scolaire Maupas	2313	Constructions	700 800.00 €
			TOTAL opération 16	700 800.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			

8. Ressources humaines – mise à jour du tableau des effectifs – suppressions de poste (délibération n°2016-112)

Suite à l'avis favorable rendu par le Comité Technique lors de sa séance du 06 octobre 2016, Mme DEVILLE propose au Conseil Municipal de supprimer 3 postes sur le tableau des effectifs de la commune :

- ✓ **1 poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à 4.5/35^e**
- ✓ **1 poste d'adjoint territorial d'animation de 2^e classe à 3.92/35^e**
- ✓ **1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet**

Ces suppressions font suite, d'une part, à la création d'un poste d'adjoint technique 2^eme classe 8,42/35, qui remplace le poste d'adjoint technique 2^eme classe à 4,5/35^e et celui d'adjoint d'animation à 3,92/35^e et d'autre part, à la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite à concours.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs voté en Conseil Municipal lors de la séance du 2 février 2016 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de supprimer les postes suivants :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à 4.5/35^e**
 - **1 poste d'adjoint territorial d'animation de 2^e classe à 3.92/35^e**
 - **1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet**

- d'approuver le tableau des effectifs des agents permanents mis à jour comme suit :

Emplois	Temps complet	Temps non complet	Quotité pour les temps non complets	
			En centième	En heure et minutes
Directeur Général des Services	1			
Filière administrative				
Attaché	1			
Rédacteur	1			
Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	2			
Adjoint Administratif 2^{ème} Classe	2 -> 1			
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe		1	20/35 ^e	20h/35h
Filière technique				
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	1			
Agent de maîtrise	1			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	2			
Adjoint technique 1 ^{ère} Classe	1			
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	8			
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe		1	6.5/35 ^e	6h30min/35h
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe		1	30/35 ^e	30h/35h
Adjoint technique 2^{ème} Classe		1	4.5/35^e	4h30min/35h
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe		1	8.42/35 ^e	8h25min/35h
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe		2	3.62/35 ^e	3h38min/35h
Filière animation				
Adjoint d'animation de 2^{ème} classe		1	3.92/35^e	3h55min/35h
Filière sportive				
Educateur des APS de 2 ^{ème} classe		1	4.7/35 ^e	4h42min/35h
Filière médico-sociale				
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) 1 ^{ère} classe	1			
Agent social 2 ^{ème} social		1	17,5/35 ^e	17h30min/35h
TOTAL	19	9		

9. Dénomination de routes (délibération n°2016-113)

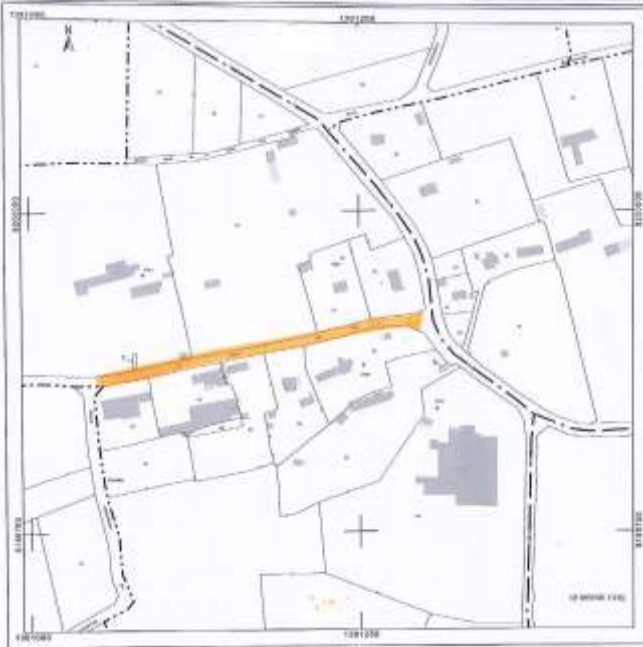
Vu le travail de numérotation des habitations actuellement en cours sur la commune de PERCY-EN-NORMANDIE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- De dénommer les routes suivantes sur la commune déléguée de Percy : la route de l'Abbaye, la route du Mont Robin, chemin de la Monnerie (voir détail sur plans joints) ;
- De dénommer les lieux-dits suivants sur la commune déléguée de Percy : Les Hortensias et village de la Cannière (voir détail sur plans joints)

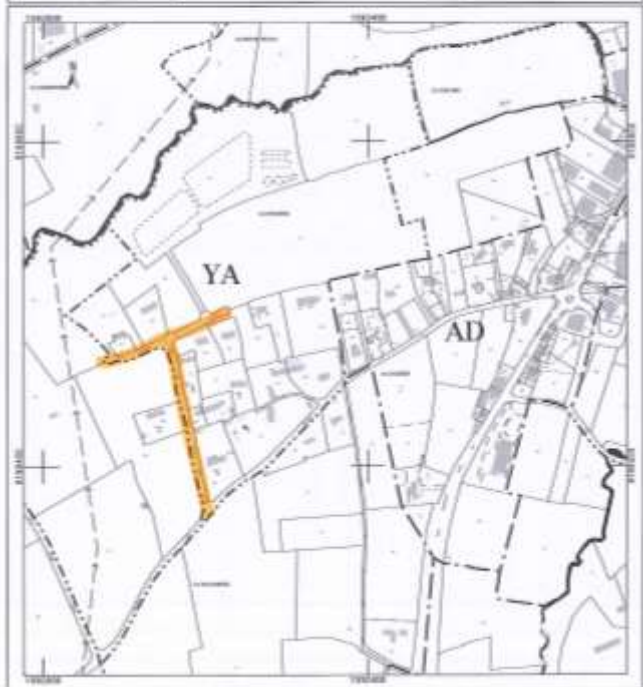
Département : MANCHE Commune : POUVEY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200	Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200
Section : J2 Parcelle : 000 20 01 Echelle d'origine : 1:5000 Echelle d'édition : 1:5000 Date d'édition : 14/12/2016 Bureau technique de l'Etat Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Département : MANCHE Commune : POUVEY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200	Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200
Section : J2 Parcelle : 000 20 01 Echelle d'origine : 1:5000 Echelle d'édition : 1:5000 Date d'édition : 14/12/2016 Bureau technique de l'Etat Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Département : MANCHE Commune : POUVEY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200	Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200
Section : J2 Parcelle : 000 20 01 Echelle d'origine : 1:5000 Echelle d'édition : 1:5000 Date d'édition : 14/12/2016 Bureau technique de l'Etat Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Département : MANCHE Commune : POUVEY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200	Le plan inséré sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Recette suivant : SARTY L D CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PROCESSION 50213 0034 20007 L D 0200 00 00 17 00 07 00 0034 20007 L D 0200
Section : J2 Parcelle : 000 20 01 Echelle d'origine : 1:5000 Echelle d'édition : 1:5000 Date d'édition : 14/12/2016 Bureau technique de l'Etat Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Coordonnées en projection : WGS84/CGCS2011 2011 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr





10. Questions diverses

➤ **Salle omnisports**

Mme DEVILLE présente, comme il était convenu lors de la dernière réunion de conseil, le bilan du coût des travaux de la salle omnisports :

- Travaux 2016 de réparation suite à l'incendie : 376 792 € TTC
 - Frais de fonctionnement pendant l'incendie : 234 783 € TTC
- Soit un total de 611 275 € TTC pour les 2
- Recettes : FCTVA 50 198 € + assurance 395 853 €.

La différence entre le coût des travaux et l'indemnité de l'assurance (165 224 €) s'explique essentiellement par des choix techniques faits par la commune, de profiter des travaux de réparation pour améliorer encore la salle omnisports, notamment :

- Sur le lot 1 – charpente – couverture : 102 000 €
- Sur le lot 2 – étanchéité des vestiaires : 42 000 €
- Sur le lot 3 – rénovation complète du sol sportif : 35 000 €.

➤ **Plan neige**

Mme LECHEVALIER demande si un plan neige existe à Percy et à quelle heure commence le salage. Oui, ce plan existe et a été voté en conseil municipal en janvier 2015. Le salage débute à 07h00 sur les secteurs prioritaires (centre de loisirs, écoles, gendarmerie, maison de retraite...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35 mn.
